# Demande de renouvellement d'une concession de sépulture échue.

L soussigné

demeurant à , rue n°

sollicite par la présente du Collège Communal de la commune de Messancy, conformément au décret du 06 mars 2009 modifiant le chapitre II du titre III du livre II de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatif aux funérailles et sépultures et à l'Arrêté du Gouvernement wallon qui en porte exécution, le renouvellement pour 30 ans de la concession de sépulture.

Les bénéficiaires de cette concession de sépulture sont (étaient) :

Je suis informé que le renouvellement de la concession est soumis au paiement de la redevance telle que fixée par le règlement redevance, voté en séance du Conseil Communal du 7 octobre 2019.

Le - les requérant (s),